

COMMISSION PERMANENTE DU 1^{ER} AVRIL 2021**Rapport n° CP 2021-166****PROGRAMMES D'AIDES À LA SÉCURISATION ET À LA RÉNOVATION DES LYCÉES PRIVÉS
SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION ANNÉE 2021****MOTION DE REJET**

Le rapport CP 2021-166 est rejeté.

Exposé des motifs**POURQUOI UN TRAITEMENT PRIVILÉGIÉ POUR L'ASSOCIATION DES LYCÉES PRIVÉS ?**

Le groupe Front de gauche s'oppose, comme les années précédentes, au principe de financement des établissements secondaires privés, et en particulier à la convention de financement régional avec l'Association de gestion des services régionaux de l'enseignement catholique Île-de-France (A.G.S.R. I.D.E.F),

Outre les problèmes de fonds inhérents à une telle convention, la version modifiée par l'avenant 2021, présentée à l'annexe 3 à la délibération, pose de nouveaux problèmes.

Alors que la contribution régionale a augmenté de manière considérable sur ce mandat notamment pour la rénovation des lycées privés (9 482 885,27 € cette année, 10.289.949,53 € en 2020, 8 221 098 € en 2019, 4 000 000 € de 2018...), les contreparties exigées par notre institution décroissent.

Ainsi, l'exigence de recruter 240 stagiaires, tel que le stipule la délibération CR 08-16 « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », n'est pas respectée. Pourquoi limiter cette obligation cette année à 138 stagiaires ? De la même manière, une dérogation apparaît dans le respect de la durée de ces stages qui pourrait passer d'une « période minimale de 2 mois » à « une durée de 4 à 6 semaines consécutives ».

Pourquoi un tel traitement de faveur alors que des associations qui touchent des subventions minimales sont contraintes d'accueillir un stagiaire, voire plusieurs ? Comment la contribution régionale peut-elle augmenter à ce point et voir ses contreparties si réduites ?

Sans compter que, comme nous le notions l'année dernière, les potentiels recrutements au sein même des lycées privés posent un problème d'égalité de traitement tant au sein des élèves de chacun des établissements privés que par rapport aux lycéen.ne.s issus des établissements publics qui ne pourraient bénéficier de telles facilités pour décrocher un stage pourtant indispensable à leur formation. Cette situation marque donc une facilité pour les lycéen.ne.s d'établissements privés catholiques du au versement d'une subvention régionale et que cette facilité n'existe en aucune manière pour les lycéen.ne.s d'établissements publics.

Par ailleurs, le groupe Front de gauche continue de s'interroger sur l'absence de la signature de la « charte de la laïcité et des valeurs de la République » à cette association de gestion des services régionaux de l'enseignement catholique en Ile-de-France. A-t-elle refusé de la signer ou cette signature ne lui a pas été demandée ?

Pour toutes ces raisons, le groupe Front de Gauche rejette ce rapport.

Céline MALAISÉ